

**PROCÈS-VERBAL de la session extraordinaire du 28 septembre 2011, tenue à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:      Monsieur    Alain Carrier      maire  
                         Monsieur    Régis Sirois      conseiller, siège no 1  
                         Madame    Myleine Gauthier    conseillère, siège no 2  
                         Monsieur    Georges Roussel    conseiller, siège no 3  
                         Monsieur    Robin Deschênes    conseiller, siège no 4  
                         Madame    Nathalie Plante      conseillère, siège no 5

**Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.**

**Les membres du conseil étant tous présents, chacun refuse individuellement et solidairement à l'avis de convocation:**

\_\_\_\_\_  
**Alain Carrier**

\_\_\_\_\_  
**Régis Sirois**

\_\_\_\_\_  
**Myleine Gauthier**

\_\_\_\_\_  
**Georges Roussel**

\_\_\_\_\_  
**Robin Deschênes**

\_\_\_\_\_  
**Nathalie Plante**

Le maire constate le quorum.

Le maire récite la prière.

Madame Marielle Dionne, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

### **Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Mandat à Roche Groupe Conseils – TECQ 2010-2013.
3. Travaux de développement du puits P-3 – Mandat Mission HGE.
4. Réhabilitation du puits P-2 – Mandat Mission HGE.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

11-09-204 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée

**2. MANDAT À ROCHE GROUPE CONSEIL TECQ 2010-2013.**

11-09-205 Sur la proposition de monsieur Georges Roussel, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Roche Ltée, Groupe-conseil pour finaliser les travaux de recherche en eau souterraine pour un montant maximal de 13 750.00 \$ taxes en sus, travaux et prix tel que décrit dans leur budget d'honoraires soumis à la Municipalité le 27 septembre 2011.

Adopté

**3. TRAVAUX DE DÉVELOPPEMENT DU PUIS P-3 – MANDAT MISSION HGE**

CONSIDÉRANT la recommandation de Roche Ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de prévoir d'avance le nombre d'heures de développement lors de la construction d'un nouveau puits;

CONSIDÉRANT qu'après quinze (15) heures de développement dans le puits P-3, l'eau sortante contient encore des particules fines et que l'eau n'est pas claire;

CONSIDÉRANT que d'arrêter maintenant pourrait affecter l'essai par paliers qui suit et même en résulter à sa reprise;

11-09-206 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mission HGE à procéder à des travaux additionnels pour 5 heures de développement au nouveau puits P-3 pour un montant maximal de 2 510.00 \$, taxes en sus, tel que soumis dans leur lettre en date du 27 septembre 2011.

Adoptée

**4. RÉHABILITATION DU PUIS P-2 - MANDAT MISSION HGE**

CONSIDÉRANT la recommandation de Roche Ltée, Groupe-conseil

CONSIDÉRANT que les équipements de développement sont déjà en place pour la prestation prévue dans le puits P-3;

CONSIDÉRANT que ces travaux de nettoyage au puits P-2 sont nécessaires et requis au préalable à la prestation du pompage prolongé prévue au puits P-3;

CONSIDÉRANT que ces travaux s'intègrent dans l'échéancier prévu sans délai supplémentaire dont la date prévue de l'ensemble des travaux ne devrait pas dépasser le 7 octobre 2011;

11-09-207 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater Mission HGE à procéder à des travaux de réhabilitation au puits P-2 actuel pour un montant maximal

de 5 895.00 \$, taxes en sus, tel que décrit dans leur lettre du 27 septembre 2011 soumis à la Municipalité.

Adoptée

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**6. LEVÉE DE LA SESSION**

11-09-208 Sur la proposition de madame Nathalie Plante, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 34.

---

Alain Carrier, maire

---

Marielle Dionne,  
Directrice générale et secrétaire trésorière

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alain Carrier, maire